



Madame, Monsieur,
Chère cliente, Cher client,

Vous trouverez [ici](#) la circulaire officielle de l'INAMI.

Les différentes remarques que nous avons formulées ont été prises en compte.

En résumé :

- **Vous ne devez plus lire les cartes d'identité.**
- **Donc, n'utilisez-plus votre application ReID !**

En effet la Ministre Maggie De Block a communiqué ceci : « *Nous supprimons temporairement l'obligation de vérifier la carte eID (...) L'emploi de matériel tel qu'un lecteur de cartes pourrait en effet aider le virus à se propager davantage, ce que nous devons éviter autant que possible.* »

En fin de mois, nous vous invitons à apporter une vigilance particulière lorsque vous complétez vos grilles.

Pour tous les soins mentionnés sur cette grille, nous ajouterons une justification manuelle de type « panne système » (comme demandé par la circulaire INAMI).

Vous n'avez donc rien à faire pour les justifications de non lecture.

Meilleures salutations,

Votre équipe secrétariat SOFT33

Service PLUS & PRO



Soft33 SA, Rue du Travail 11, Nivelles, Brabant wallon 1400, Belgique, +32 (0) 67 88 27 33

[Se désabonner](#)